



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS INTERNATIONAL FEDERATION OF TRANSLATORS

La voix des associations de traducteurs, terminologues et interprètes à travers le monde
The voice of associations of translators, terminologists and interpreters around the world

Secrétariat/Secretariat | secretariat@fit-ift.org | www.fit-ift.org
Siège/Registered Office | REGUS, 57, rue d'Amsterdam, 75008 Paris

Texte en français

ISO 17100 – FAQS FOR FREELANCE TRANSLATORS¹

Introduction

Following its publication by ISO (the International Organization for Standardization) in May 2015, *ISO 17100 Translation services – Requirements for translation services* has steadily gained traction in the translation industry, though the scale of its roll-out differs from region to region. Freelance translators are being increasingly confronted by requests from translation service providers to provide information and documentation relating to ISO 17100, as well as to apply specific processes and procedures to their own translation workflows. Note that these ISO 17100 FAQs use the term “translation service provider” (TSP) to refer to translation companies and in-house translation departments (see also the “Summary of ISO 17100” below).

These developments have resulted in a growing number of questions by freelance translators appearing in online platforms, forums, newsgroups and social media. By publishing these frequently asked questions (FAQs), which are largely based on actual questions and cover both the legitimate application of ISO 17100 and some myths about the standard, the FIT ISO Standards Standing Committee hopes to address many of the issues raised by translators.

Summary of ISO 17100

According to section 1 “Scope”, ISO 17100 provides requirements for the core processes, resources and other aspects necessary for the delivery of a quality translation service that meets applicable specifications. It goes on to note that application of ISO 17100 also provides the means by which a TSP can demonstrate conformity of specified translation services to the standard and the capability of its processes and resources to deliver a translation service that meets the client’s and other specifications (for example from other standards). Applicable specifications, according to ISO 17100, can include those of the client, the TSP itself and any relevant industry codes, best practice guides or legislation.

In addition to terms and definitions, ISO 17100 describes the resources, pre-production, production and post-production processes and activities relating to the provision of translation services. The resources include the professional competences of translators and translator qualifications, as well as the professional competences of revisers and reviewers.

ISO 17100 uses the term “translation service provider”, which it defines as a “language service provider [“a person or organization who provides language-related services”] that provides professional translation services”. It gives the following examples of TSPs: translation companies,

¹ These ISO 17100 FAQs for Freelance Translators (version 1.1) were prepared by the FIT ISO Standards Standing Committee and approved by FIT Council (motion CO1720-199). Users of the FAQs are encouraged to send comments and suggestions for additional FAQs (but not comments about the general validity of ISO 17100, please!) to the lead editor, FIT ISO Standards Standing Committee Co-chair Robin Bonthrone, at: r.bonthrone@gmail.com.

individual translators and in-house translation departments, and notes that “language service provider” is “a more general term [also] involving other language-related and value-added services”.

The standard describes the following aspects of the professional competences of translators: translation competence; linguistic and textual competence in the source and target languages; research, information acquisition and processing competence; and cultural, technical and domain competence.

In terms of the translator’s qualifications, ISO 17100 stipulates that the translator must either have a translation, linguistics or language studies degree or an equivalent degree that includes significant translation training; or a degree in any other field, plus two years’ full-time equivalent professional translation experience; or five years’ full-time equivalent professional translation experience (no degree required).

The standard also describes the translation process, which includes self-revision by the translator (“check”) and revision by a person other than the translator. This ensures that an ISO 17100-compliant translation is always revised by at least two people (“dual control” principle).

ISO 17100 FAQs

There seem to be two versions of ISO 17100. What are the differences between them?

Actually, there is only one version: ISO 17100:2015/Amd.1: 2017 amended the original ISO 17100:2015 through editorial corrections relating to the wording of the “translator qualifications” in section 3.1.4, clarifying that “full-time” professional experience in translating means “equivalent to full-time” professional experience, as well as expanding a “degree in translation” to include a degree in “linguistics or language studies or an equivalent degree that includes significant translation training”.

The original 2015 version of ISO 17100 referred to requirements for translators to have a “recognized graduate qualification”. What exactly is meant here by “graduate”?

The term “graduate” was used in the original 2015 version to mean a Bachelor-level degree, as opposed to a “postgraduate” qualification such as a Master’s degree. The term “graduate qualification” was replaced by “degree” in the 2017 amendment to ISO 17100, meaning a degree at any level from a recognised institution of higher education.

Is ISO 17100 compulsory? Can a TSP force its freelance translators to apply or comply with it?

No. However, TSPs that have voluntarily obtained ISO 17100 certification can legitimately ask their freelance translators to provide documented evidence that they meet specific requirements relating to education and experience. It is also in the freelance translator’s interests to comply with such a request, which does not constitute an undue burden if it sticks to the core requirements set out in section 3.1.4. Freelance translators who do not comply with the requirements set out in section 3.1.4 or do not provide appropriate evidence of their qualifications and experience cannot be used for translation projects complying with ISO 17100.

I'm a freelance translator. What information can an ISO 17100-certified TSP legitimately ask me to provide?

ISO 17100 requires the TSP to obtain documented evidence of your educational qualifications. Please refer to the “Summary of ISO 17100” above for details of the requirements for professional qualifications that translators must satisfy. It is also in the freelance translator’s interests to comply with such a request, which does not constitute an undue burden if it sticks to the core requirements set out in section 3.1.4 of the standard.

A TSP is asking me for a copy of my passport personal data page or government-issued photo ID, telling me this is required by ISO 17100. Is that true?

No, ISO 17100 does not address the issue of how freelance translators are identified. This is purely a matter for the TSP’s internal procedures, although these may be incorporated into its ISO 17100-certified processes. As a general principle, freelance translators should be careful about providing personal information unless they are satisfied that the recipient will process it in a way that is fully compliant with all data protection and personal privacy laws, for example the GDPR in the EU.

Is there a central registry of TSPs who have obtained ISO 17100 certification?

No, not at an international or a national level. If you want to find out whether an ISO 17100 certification issued to a particular TSP is genuine, please contact the body that issued the ISO 17100 certification. This certificate should provide the contact information for that body and is normally available on the TSP’s website.

I suspect that an ISO 17100-certified TSP is not complying with the requirements of ISO 17100 in its dealings with me. Who can I complain to?

Unfortunately, there are no complaints bodies or ombudsmen that specifically deal with complaints about possible abuse of ISO 17100 certification. However, you can send your complaint to the body that issued the ISO 17100 certification to the TSP. The certificate should provide the contact information for that body and is normally available on the TSP’s website.

Where can I download a copy of ISO 17100?

ISO 17100 is not available for free. You can buy it from national standardisation organisations, many of which also sell translations of the standard. Note that each organisation sets its own prices, so it may pay to shop around.

A TSP wants me to provide evidence of my continuing professional development (CPD)/continuing education (CE) activities, telling me this is required by ISO 17100. Is that true?

Section 3.1.8 of ISO 17100 requires evidence of CPD/CE by translators, revisers and reviewers, as well as project managers. It does not specify what sort of CPD/CE is required, or how much of it is required, stipulating only “regular updates” of the competences “by training or other means”. The TSP is required to document how those competences are maintained and updated. If professional translator associations require ongoing CPD/CE for certification, evidence that the translator’s certification is current should normally be sufficient evidence of CPD/CE.

A TSP wants me to post-edit raw machine translation output (PEMT) in accordance with ISO 17100. Does ISO 17100 actually apply to PEMT?

No, this is expressly ruled out in section 1 “Scope” of ISO 17100. There is a stand-alone ISO standard that applies to post-editing of raw machine translation output: ISO 18587:2017 *Translation services – Post-editing of machine translation output – Requirements*, which is entirely separate from ISO 17100. Note that neither of those standards (currently) addresses the by now common situation where a translator uses a commercial MT tool as part of an integrated translation technology suite together with translation memory, terminology management, and possibly other tools.

A TSP is demanding that I send them contact information about three references, citing ISO 17100 requirements. Does ISO 17100 require this sort of information?

ISO 17100 does not specify how translators can provide documented evidence of their professional experience, so TSPs have considerable freedom as to how they formulate the relevant requirements. However, freelance translators should urgently consider entering into a mutual non-disclosure agreement (NDA) with a TSP before handing over any commercially sensitive information, including the contact details of customers being used as references, to avoid potential misuse of that information. Note also that disclosure of contact information may be subject to data protection legislation, such as the GDPR in the EU. Additionally, professional ethical considerations mean that you should always obtain the advance consent of any persons or companies you wish to name as references.

Is ISO 17100 “registration” the same as ISO 17100 “certification”?

Definitely not! ISO 17100 certification is a rigorous process that culminates in an audit of the TSP. Only TSPs who have successfully passed this third-party audit can claim to be ISO 17100 “certified” and use that wording in their marketing materials. ISO 17100 “registration” is essentially a form of self-certification by a TSP that they comply with the requirements of ISO 17100. No documentation has to be prepared and submitted, and there is no third-party audit of compliance with the requirements of ISO 17100. After paying a fee, the TSP is “registered” as complying with ISO 17100. At present, this “registration” is only offered by DIN CERTCO in Germany, though TSPs outside Germany can also apply for “registration” by DIN CERTCO.

A TSP has told me to find, assign and pay for a reviser for my own translations so that it can keep its ISO 17100 certification. Is this required or otherwise allowed under ISO 17100?

No. Under section 5.2 of ISO 17100, the TSP’s project manager is responsible for assigning a competent reviser or revisers because the TSP is responsible for overall translation product quality. The TSP must also document the fact that the translation has been revised by a separate reviser. That doesn’t stop you from suggesting a reviser, but the ultimate responsibility lies with the TSP, which also bears the full liability for the services of the reviser. Although ISO 17100 does not explicitly address the question of who pays a reviser, the same principles necessarily apply to paying a reviser, who should have a contract with the TSP, not the freelance translator. In almost all cases, it would also be ethically unacceptable for TSP to expect freelance translators to pay revisers out of their own pockets. In the case of a rare language combination, however, the freelance translator may agree with the TSP to identify a suitable reviser, and may offer to forward to the reviser the additional payment for revision received from the TSP.

It's clear from the comments and changes to my translation that I received from an ISO 17100-certified TSP that the reviser they used for my translation has very little translation competence and subject area knowledge. What does ISO 17100 say about this?

Section 3.1.5 of ISO 17100 states very clearly that a reviser must have at least the same competences, qualifications and translation and/or revision experience in the subject area as the actual translator. If you believe that the revision of the translation introduced errors, the first course of action is to contact the TSP. If this is ultimately unsuccessful and you believe that the severity of the situation warrants further action, you can contact the body that issued the ISO 17100 certification to the TSP. This certificate should provide the contact information for that body and is normally available on the TSP's website. However, there is no assurance that the certification body will take action to rectify errors in a particular translation.

A TSP claims that ISO 17100 requires its freelance translators to carry professional liability insurance. Is that true?

No. ISO 17100 does not contain any requirements relating to any form of insurance.

Does ISO 17100 require TSPs to use native speakers of the target language for translation and/or revision?

No. Section 3.1.3 of ISO 17100 sets out the professional competences of translators, including linguistic and textual competence in the source and target languages, as well as cultural competence. The only reference to language skills is a requirement for "fluency in the target language". Although there is no generally accepted definition of what "fluency" means, in a translation context this generally refers to a native or native-equivalent (C2 or better) command of a language, including the specific vocabulary of the relevant domain(s). Revisers must have all of the competences defined for translators.

A TSP has asked me to sign my invoices because this is required by ISO 17100. There is no requirement in my country for translators to sign invoices. In fact, it is positively discouraged in order to avoid giving the impression that the issuer acknowledges receipt of payment. What does ISO 17100 say about signing invoices?

Absolutely nothing. ISO 17100 does not address invoices issued to TSPs or payments made to freelance translators. In some countries, however, tax or similar laws may require invoices to be signed. In your case, it would make sense to ask the TSP to explain the legal requirement in its country to sign invoices, quoting the relevant legislation.

What is the difference between "revision" and "editing"?

ISO 17100 uses the term "revision" to mean checking the target-language content against the source-language content to ensure that it is suitable for the agreed purpose. This process is also called "editing" in some countries, in particular the United States, and this fact is the subject of a note on the definition of "revision" in ISO 17100. Rather confusingly, ISO 17100 additionally notes that "editing" is also used as a synonym for "review", which the standard defines as checking the target-language content without reference to the source-language content (this is in line with a new ISO terminology standard under development, as well as standards in some countries such as the USA, which use the term "review" to denote a monolingual target-language evaluation by a target-language subject area specialist). A move towards harmonising the use of these terms globally to avoid potential misunderstandings would be very welcome!

Can freelance translators become certified under ISO 17100?

Although the definition of “translation service provider” in ISO 17100 clearly includes translation companies, individual translators and in-house translation departments, opinions as to whether the standard can effectively be applied by individual translators differ from jurisdiction to jurisdiction. Some standardisation experts believe that ISO 17100 was developed to be applied primarily by translation companies, rather than individual translators, a view that is supported by the division of responsibility between translators, revisers, reviewers and project managers.

Some of those jurisdictions reject outright the idea of "personal certification", but in certain other jurisdictions, individual translators or translator-owned micro-businesses have already obtained ISO 17100 certification, a step that is encouraged by some standardisation experts in those jurisdictions.

This divide appears to reflect established market structures in those jurisdictions. Support for "personal certification" is low or even non-existent in countries where freelance translators work predominantly or even exclusively for translation agencies (for example, the United States). But in countries (for instance in Europe) where many freelance translators traditionally work partly or even entirely for direct clients, no barriers are imposed on individual translators or translator-owned micro-businesses obtaining ISO 17100 certification.

It should be considered that preparing for certification and the certification audit itself could entail a level of cost and effort that might be beyond what is reasonably justifiable for most freelance translators. However, there may be a business case for doing so especially for translators and micro-businesses working directly for clients in highly regulated industries that generally require all suppliers to be certified to a relevant ISO or similar standard. It could also allow freelance translators or translator-owned micro-businesses to compete directly with larger agencies that are certified under ISO 17100, hence ensuring a more level playing field, even though freelance translators will then necessarily have to outsource certain activities (including revision and review).

What is the “ISO 17100:2015 qualified” logo? Is it the same as ISO 17100 “certification”?

No. “ISO 17100:2015 qualified” status (and the accompanying logo) is a service offered by the UK Institute of Translation and Interpreting (ITI) to its full members (MITI and FITI), against payment of a fee, to verify that they meet one of the educational qualifications in section 3.1.4 of ISO 17100. Coupled with the CPD record of ITI members and the “CPD Achieved” logo shown for members who record sufficient CPD hours, it aims to eliminate the need for TSP to ask freelance translators who are “ISO 17100:2015 qualified” for evidence of their qualifications and CPD/CE record.



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS INTERNATIONAL FEDERATION OF TRANSLATORS

*La voix des associations de traducteurs, terminologues et interprètes à travers le monde
The voice of associations of translators, terminologists and interpreters around the world*

Secrétariat/Secretariat | secretariat@fit-ift.org | www.fit-ift.org
Siège/Registered Office | REGUS, 57, rue d'Amsterdam, 75008 Paris

NORME ISO 17100 – FAQ À L’INTENTION DES TRADUCTEURS INDÉPENDANTS¹

Introduction

Depuis sa publication par l’ISO (Organisation internationale de normalisation) en mai 2015, la norme ISO 17100 *Services de traduction – Exigences relatives aux services de traduction* ne cesse de gagner du terrain dans le secteur de la traduction, bien que l’ampleur de son déploiement diffère selon les régions. Les prestataires de services de traduction demandent de plus en plus souvent aux traducteurs indépendants de leur fournir des informations et des documents relatifs à la norme ISO 17100 et d’appliquer des processus et procédures spécifiques à leurs propres flux de traduction. Veuillez noter que dans la présente FAQ, nous utilisons l’expression « prestataire de services de traduction » (PST) pour désigner les sociétés de traduction et les services internes de traduction (voir le « Résumé de la norme ISO 17100 » ci-dessous).

Tout cela suscite beaucoup de questions chez les traducteurs indépendants, qui s’expriment sur les plateformes en ligne et les réseaux sociaux ainsi que dans les forums et les groupes de discussion. En publant cette foire aux questions (FAQ), qui s’appuie largement sur des questions réelles et couvre à la fois l’application légitime de la norme ISO 17100 et certains mythes sur celle-ci, le Comité permanent des normes ISO de la FIT espère répondre à un grand nombre de préoccupations soulevées par les traducteurs.

Résumé de la norme ISO 17100

Selon l’article 1 « Domaine d’application », la norme ISO 17100 fournit les exigences relatives aux processus de base, aux ressources et à d’autres aspects nécessaires à une prestation de traduction de qualité répondant aux spécifications applicables. On poursuit en indiquant que l’application de la norme fournit également des moyens permettant à un PST de démontrer la conformité des services de traduction spécifiés à la norme et la capacité de ses processus et ressources à fournir un service de traduction répondant aux spécifications du client et aux autres spécifications (d’autres normes, par exemple). Selon la norme ISO 17100, les spécifications applicables peuvent comprendre celles du client, celles du PST lui-même et celles de tous codes industriels, guides de bonnes pratiques ou réglementations pertinents.

En plus des termes et définitions, la norme ISO 17100 précise les ressources ainsi que les processus et activités de pré-production, de production et de post-production liés à la prestation de services de traduction. Les ressources comprennent les compétences professionnelles et la qualification des traducteurs de même que les compétences professionnelles des réviseurs et des relecteurs-experts.

¹ Cette FAQ sur la norme ISO 17100 à l’intention des traducteurs indépendants (version 1.1) a été rédigée par le Comité permanent des normes ISO de la FIT et approuvée par le Conseil de la FIT (résolution CO1720-199). Nous vous invitons à transmettre vos commentaires ainsi que vos suggestions de questions additionnelles (prière de vous abstenir de tout commentaire sur la valeur générale de la norme ISO 17100) au rédacteur principal et coprésident du Comité permanent des normes ISO, Robin Bonthrone (r.bonthrone@gmail.com).

La norme ISO 17100 utilise le terme « prestataire de services de traduction », qu'elle définit ainsi : « prestataire de services linguistiques [“personne ou organisation fournissant des services en relation avec les langues”] fournissant des services professionnels de traduction ». Elle donne comme exemples de PST les sociétés de traduction, les traducteurs indépendants et les services internes de traduction et elle souligne que « prestataire de services linguistiques » est « un terme plus général impliquant [aussi] d'autres services à valeur ajoutée en relation avec les langues ».

La norme décrit les éléments suivants des compétences professionnelles des traducteurs : compétence en matière de traduction, compétence linguistique et rédactionnelle dans les langues source et cible, compétence en matière de recherche, d'acquisition et de traitement de l'information, compétence culturelle, technique et dans le domaine.

En ce qui concerne la qualification des traducteurs, la norme ISO 17100 précise que le traducteur doit détenir soit un diplôme de traduction, de linguistique ou de langue ou un diplôme équivalent attestant une solide formation en traduction, soit un diplôme dans tout autre domaine complété par l'équivalent de deux ans d'expérience professionnelle à temps complet en traduction, soit l'équivalent de cinq ans d'expérience professionnelle en traduction à temps complet (aucun diplôme requis).

Elle décrit également le processus de traduction, qui comprend la révision par le traducteur lui-même (« vérification ») et la révision par une personne autre que le traducteur. Cela garantit qu'une traduction conforme à la norme ISO 17100 est toujours révisée par au moins deux personnes (principe du « double contrôle »).

FAQ sur la norme ISO 17100

Il semble y avoir deux versions de la norme. Quelles sont les différences entre les deux ?

En fait, il n'y a qu'une seule version. Le document ISO 17100:2015/Amd 1:2017 apporte des corrections d'ordre rédactionnel à la formulation de la « qualification des traducteurs » que l'on trouve à l'article 3.1.4 de la version originale ISO 17100:2015. Il vient préciser que l'expérience professionnelle en traduction « à temps complet » s'entend de l'« équivalent à temps complet » et que le « diplôme de traduction » inclut un diplôme de « linguistique ou de langue ou un diplôme équivalent attestant une solide formation en traduction ».

La version originale de 2015 fait état de l'exigence pour les traducteurs d'avoir une « qualification reconnue par un diplôme » (« *recognized graduate qualification* »). Qu'entend-on exactement ?

L'expression était utilisée dans la version originale de 2015 pour désigner un diplôme de premier cycle (baccalauréat) par opposition à un diplôme de « cycle supérieur », comme une maîtrise. L'expression « qualification reconnue par un diplôme » a été précisée dans la modification de 2017 pour renvoyer à un diplôme de tout niveau délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu.

La norme ISO 17100 est-elle obligatoire ? Un PST peut-il obliger ses traducteurs indépendants à l'appliquer ou à s'y conformer ?

Non. Toutefois, les PST qui ont volontairement obtenu la certification ISO 17100 peuvent légitimement demander aux traducteurs indépendants de fournir des preuves documentées qu'ils répondent à des exigences spécifiques en matière de formation et d'expérience. Il est également

dans l'intérêt du traducteur indépendant de se conformer à une telle demande, qui ne constitue pas un fardeau indu si elle s'en tient aux exigences minimales énoncées à l'article 3.1.4. Les traducteurs indépendants qui ne satisfont pas aux exigences précisées à cet article ou qui ne fournissent pas les preuves appropriées de leur qualification et de leur expérience ne peuvent pas être retenus pour des projets de traduction conformes à la norme ISO 17100.

Je suis un traducteur indépendant. Quelles informations un PST certifié ISO 17100 peut-il légitimement me demander de lui fournir ?

La norme ISO 17100 exige du PST qu'il obtienne des preuves documentées de votre qualification en matière de formation. Voir le « Résumé de la norme ISO 17100 » ci-dessus pour connaître les exigences de qualification professionnelle auxquelles les traducteurs doivent satisfaire. Il est également dans l'intérêt du traducteur indépendant de se conformer à une telle demande, qui ne constitue pas un fardeau indu si elle s'en tient aux exigences minimales énoncées à l'article 3.1.4 de la norme.

Un PST me demande une copie de la page des données personnelles de mon passeport ou d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement en affirmant que cela est une exigence de la norme ISO 17100. Est-ce vrai ?

Non, la norme n'aborde pas la question de l'identification des traducteurs indépendants. Cela relève uniquement des procédures internes du PST, celles-ci pouvant être intégrées à ses processus certifiés ISO 17100. En règle générale, les traducteurs indépendants doivent être prudents lorsqu'ils fournissent des renseignements personnels et ils doivent être convaincus que le destinataire les traitera en conformité avec toute réglementation en vigueur sur la protection des données et de la vie privée, comme le RGPD dans l'UE.

Existe-t-il un registre central des PST ayant obtenu la certification ISO 17100 ?

Non, pas à l'échelle internationale ou nationale. Pour savoir si un certificat est authentique, veuillez communiquer avec l'organisme qui a délivré la certification ISO 17100 au PST. Les coordonnées de cet organisme doivent figurer sur le certificat, qui est normalement accessible sur le site web du PST.

Je soupçonne qu'un PST certifié ISO 17100 ne se conforme pas aux exigences de la norme dans ses rapports avec moi. Où puis-je porter plainte ?

Malheureusement, il n'existe pas d'organismes de plaintes ni de médiateurs qui traitent spécifiquement les plaintes concernant un éventuel abus de la certification ISO 17100. Vous pouvez cependant adresser votre plainte à l'organisme qui a délivré la certification ISO 17100 au PST. Les coordonnées de cet organisme doivent figurer sur le certificat, qui est normalement accessible sur le site web du PST.

Où puis-je télécharger un exemplaire de la norme ISO 17100 ?

La norme ISO 17100 n'est pas offerte gratuitement. Vous pouvez l'acheter auprès des organismes nationaux de normalisation, dont beaucoup vendent également des traductions de la norme. Notez que chaque organisation fixe ses propres prix ; il peut donc être avantageux de faire le tour du marché.

Un PST me demande de lui fournir des preuves de mes activités de formation professionnelle continue (FPC) ou d'éducation permanente (EP) affirmant que c'est une exigence de la norme ISO 17100. Est-ce vrai ?

L'article 3.1.8 de la norme exige des preuves des activités de FPC/EP des traducteurs, réviseurs, relecteurs-experts et chefs de projet. Il ne précise ni le type de FPC/EP requis ni son importance ; il ne fait qu'indiquer que les compétences doivent être « entretenues régulièrement par le biais de formations ou d'autres moyens ». Le PST doit documenter les méthodes d'entretien et d'actualisation des compétences. Si une association professionnelle de traducteurs exige une FPC/EP dans le cadre de l'agrément de ses adhérents, une preuve que l'agrément du traducteur est en règle devrait normalement suffire pour attester la FPC/EP.

Un PST me demande de post-éditer le résultat brut d'une traduction automatique (PETA) conformément à la norme ISO 17100. La norme s'applique-t-elle réellement à la PETA ?

Non, cela est expressément exclu à l'article 1 « Domaine d'application ». Il y a cependant une norme relative à la post-édition (PE) du résultat brut d'une traduction automatique (TA), la norme ISO 18587:2017 *Services de traduction – Post-édition d'un texte résultant d'une traduction automatique – Exigences*, qui est tout à fait distincte de la norme ISO 17100. Il est à noter qu'aucune de ces normes ne traite (actuellement) de la situation désormais courante où un traducteur utilise un outil commercial de TA dans le cadre d'une suite intégrée de technologies de traduction parallèlement à une mémoire de traduction, un outil de gestion terminologique et peut-être d'autres outils.

Un PST me demande de lui transmettre les coordonnées de trois références, indiquant qu'il s'agit d'une exigence de la norme ISO 17100. La norme exige-t-elle ce genre de renseignements ?

La norme ne précise pas comment les traducteurs doivent fournir les preuves documentées de leur expérience professionnelle, de sorte que les PST ont une grande latitude quant à la manière de formuler les exigences pertinentes. Les traducteurs indépendants devraient cependant envisager de conclure sans tarder une entente de non-divulgation (END) avec un PST avant de lui transmettre tout renseignement commercial sensible, y compris les coordonnées des clients donnés comme références, afin d'éviter un mauvais usage de cette information. Notez également que la divulgation des coordonnées peut être soumise à la réglementation en vigueur sur la protection des données, notamment le RGPD dans l'UE. En outre, pour des raisons d'éthique professionnelle, vous devriez toujours obtenir le consentement préalable des personnes ou entreprises que vous souhaitez donner comme références.

Est-ce qu'enregistrement ISO 17100 et certification ISO 17100 sont une seule et même chose ?

Absolument pas ! La certification ISO 17100 est un processus rigoureux qui débouche sur un audit du PST. Seuls les PST qui ont réussi cet audit réalisé par un tiers peuvent se dire *certifiés ISO 17100* et utiliser cette formulation dans leur matériel de commercialisation. L'enregistrement ISO 17100, quant à lui, est essentiellement une forme d'autocertification par un PST indiquant que ce dernier se conforme aux exigences de la norme ISO 17100. Dans ce cas, il n'a aucun document à produire ou à soumettre, et il n'y a pas d'audit de la conformité aux exigences de la norme par un tiers. Après avoir payé des droits, le PST est *enregistré* comme étant conforme à la norme ISO 17100. À l'heure actuelle, cet enregistrement n'est offert qu'en Allemagne par la société DIN CERTCO ; les PST d'autres pays peuvent toutefois demander l'enregistrement par DIN CERTCO.

Un PST me demande de trouver, d'embaucher et de payer un réviseur pour mes traductions afin qu'il puisse conserver sa certification ISO 17100. Est-ce exigé ou permis par la norme ?

Non. En vertu de l'article 5.2, le chef de projet du PST est responsable de l'affectation d'un ou plusieurs réviseurs compétents, car c'est le PST qui est responsable de la qualité globale du produit de la traduction. Le PST doit également documenter le fait que la traduction a été révisée par un réviseur distinct. Cela ne vous empêche pas de proposer un réviseur, mais la responsabilité finale incombe au PST, qui assume également l'entièvre responsabilité des services du réviseur. Bien que la norme ISO 17100 n'aborde pas explicitement la question du paiement du réviseur, les mêmes principes s'appliquent nécessairement à la rémunération de celui-ci, qui doit avoir un contrat avec le PST et non avec le traducteur indépendant. Dans la plupart des cas, il serait également inacceptable sur le plan éthique que le PST s'attende à ce que le traducteur indépendant paie le réviseur de sa propre poche. Toutefois, dans le cas d'une combinaison linguistique rare, le traducteur indépendant peut convenir avec le PST d'identifier un réviseur compétent et proposer de lui transmettre le paiement additionnel pour révision reçue du PST.

Il ressort manifestement des commentaires et des modifications que j'ai reçus d'un PST certifié ISO 17100 que le réviseur auquel il a fait appel a très peu de compétences en traduction et de connaissances dans le domaine concerné. Que dit la norme à ce sujet ?

L'article 3.1.5 indique explicitement qu'un réviseur doit posséder au moins les mêmes compétences, qualifications et expériences de traduction et/ou de révision dans le domaine considéré que celles du traducteur. Si vous croyez que la révision a introduit des erreurs dans la traduction, la première chose à faire est de communiquer avec le PST. Si cette démarche se révèle infructueuse et que vous estimatez que la gravité de la situation justifie une action plus poussée, vous pouvez communiquer avec l'organisme qui a délivré la certification ISO 17100 au PST. Les coordonnées de cet organisme doivent figurer sur le certificat, qui est normalement accessible sur le site web du PST. Rien ne garantit toutefois que l'organisme de certification prendra des mesures pour rectifier les erreurs dans une traduction donnée.

Un PST affirme que la norme ISO 17100 exige de ses traducteurs indépendants qu'ils souscrivent une assurance de responsabilité professionnelle. Est-ce vrai ?

Non. La norme ne prévoit aucune exigence relative à une forme quelconque d'assurance.

La norme ISO 17100 exige-t-elle des PST qu'ils fassent appel à des locuteurs natifs de la langue cible pour la traduction et/ou la révision ?

Non. L'article 3.1.3 définit les compétences professionnelles des traducteurs, dont la compétence linguistique et rédactionnelle dans les langues source et cible, ainsi que la compétence culturelle. La seule mention des aptitudes linguistiques a trait à l'exigence d'une « maîtrise de la langue cible ». Bien qu'il n'existe pas de définition généralement reconnue de « maîtrise », dans un contexte de traduction, elle correspond habituellement à celle d'un locuteur natif ou l'équivalent (au moins C2) compte tenu du vocabulaire spécifique du ou des domaines considérés. Les réviseurs doivent posséder toutes les compétences définies pour les traducteurs.

Un PST me demande de signer mes factures, car cela serait exigé par la norme. Dans mon pays, les traducteurs ne sont pas tenus de signer leurs factures. En fait, on déconseille clairement de le faire afin d'éviter de donner l'impression que l'émetteur accuse réception du paiement. Que dit la norme ISO 17100 sur la signature des factures ?

Absolument rien. La norme n'aborde pas la question des factures émises aux PST ni des paiements versés aux traducteurs indépendants. Dans certains pays, cependant, des lois fiscales ou similaires peuvent exiger que les factures soient signées. Dans votre cas, il serait judicieux de demander au PST d'expliquer l'obligation de signer les factures en citant les dispositions législatives pertinentes.

Quelle est la différence entre « révision » et « édition » ?

La norme ISO 17100 utilise le terme « révision » pour désigner la vérification du contenu dans la langue cible par rapport au contenu dans la langue source afin de s'assurer qu'il est adéquat quant à l'objectif convenu. Ce processus est aussi appelé « édition » dans certains pays, notamment aux États-Unis, comme en fait foi la note sous la définition de « révision » dans la norme. Il est assez déroutant de constater que la norme ISO 17100 souligne que le terme « édition » est aussi utilisé comme synonyme de « relecture-expertise », définissant celle-ci comme la vérification du contenu dans la langue cible sans référence au contenu dans la langue source (cela est conforme à une nouvelle norme ISO sur la terminologie en cours d'élaboration, ainsi qu'aux normes de certains pays, comme les États-Unis, qui utilisent le terme « relecture-expertise » pour désigner une évaluation unilingue dans la langue cible par un spécialiste du domaine locuteur de cette langue). Une harmonisation de l'utilisation de ces termes à l'échelle mondiale pour éviter tout malentendu serait souhaitable !

Les traducteurs indépendants peuvent-ils obtenir la certification ISO 17100 ?

Bien que dans la norme ISO 17100, la définition de « prestataire de services de traduction » inclue explicitement les sociétés de traduction, les traducteurs indépendants et les services internes de traduction, les opinions à savoir si la norme peut être effectivement appliquée par les traducteurs indépendants varient d'un pays à l'autre. Certains experts en normalisation estiment que la norme ISO 17100 a été élaborée principalement à l'intention des sociétés de traduction plutôt que des traducteurs indépendants, un point de vue qui est soutenu par la répartition des responsabilités entre traducteurs, réviseurs, relecteurs-experts et chefs de projet.

Dans certains pays, on rejette catégoriquement l'idée d'une « certification personnelle », mais dans d'autres, des traducteurs indépendants ou des microentreprises appartenant à des traducteurs ont déjà obtenu la certification ISO 17100, une mesure encouragée par des experts en normalisation locaux.

Ce fossé semble refléter les structures de marché présentes dans ces pays. Le soutien à la « certification personnelle » est faible, voire inexistant, là où les traducteurs indépendants travaillent principalement ou même exclusivement pour des agences de traduction (c'est le cas aux États-Unis). Mais dans les pays (notamment en Europe) où de nombreux traducteurs indépendants travaillent en partie ou même entièrement pour des clients directs, aucune barrière ne leur est imposée, pas plus qu'aux microentreprises appartenant à des traducteurs, en vue d'obtenir la certification ISO 17100.

Il faut quand même souligner que la préparation à la certification et l'audit lui-même entraînent des coûts et exigent des efforts qui pourraient dépasser ce qui est raisonnablement justifiable pour la plupart des traducteurs indépendants. La démarche peut toutefois se justifier

commercialement, surtout pour les traducteurs et les microentreprises qui travaillent avec des clients directs qui, dans des secteurs très réglementés, exigent généralement que tous leurs fournisseurs soient certifiés selon une norme ISO ou une norme similaire. Cela pourrait également permettre aux traducteurs indépendants ou aux microentreprises appartenant à des traducteurs de concurrencer directement les grandes agences certifiées ISO 17100, ce qui rendrait les conditions plus équitables, même si les traducteurs indépendants devraient alors nécessairement externaliser certaines activités (dont la révision et la relecture-expertise).

Qu'est-ce que le logo *ISO 17100:2015 qualified* (qualification ISO 17100:2015) ? Est-ce la même chose que la certification ISO 17100 ?

Non. Le statut *ISO 17100:2015 qualified* (et le logo qui l'accompagne) est un service offert par l'Institute of Translation and Interpreting (ITI) du R.-U. à ses membres à part entière (MITI et FITI), contre paiement d'un droit, pour confirmer qu'ils remplissent l'une des conditions de formation prévues à l'article 3.1.4 de la norme ISO 17100. Couplé au dossier de FPC et au logo *CPD Achieved* (FPC réalisée) pour les membres qui cumulent suffisamment d'heures de FPC, il vise à éliminer la nécessité pour les PST de demander une preuve de qualification et leur dossier de FPC/EP aux traducteurs indépendants qui sont *ISO 17100:2015 qualified*.

